

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 A 20 H 00

Convocation du 21 septembre 2017.

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Gachon, Reynaud, Cloche, Roig, Mme Ranc, Mrs Guénard, Escoffier, Martinat, Mmes Gambetti, Paillard, Gordillo.

ABSENTS : Excusée : Mme Boureghda
Mr Rouby, donne procuration à Mr Gaudibert

Secrétaire de séance : Mr GACHON Wilfried.

.....

FISCALITE LOCALE :

Mr le Maire expose que la base d'imposition de la taxe d'habitation a fortement diminué en raison des abattements pratiqués par le Département lors du transfert de la part de la TH du département vers les communes.

Les ajustements sont toujours actifs et diminuent la base fiscale ce qui conduit à une baisse du produit correspondant.

L'impact financier est estimé à 7 557 € sur l'année 2018.

Mr le Maire soumet au vote du conseil municipal la suppression de l'ajustement des abattements de taxe d'habitation existant depuis le transfert de la part départementale de TH du département au bloc communal. Cet ajustement porte sur les redevables de la TH en fonction du nombre de personne à charge.

Une délibération est prise à l'unanimité.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE :

Territoire d'Energie SDED (syndicat départemental d'énergies de la Drôme) procède actuellement au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Drôme.

La commune a manifesté le souhait d'un équipement sur son territoire.

Afin d'envisager une implantation future, un agent du service du SDED viendra le 09 octobre prochain.

Ce projet serait financé par le SDED dans le cadre d'un transfert de la compétence optionnelle. Délibération à l'unanimité.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Afin de régulariser un achat de matériel (support vidéo) par la coopérative scolaire, une délibération est prise à l'unanimité pour voter une subvention d'un montant de 62 €.

FONDATION DU PATRIMOINE :

Une délibération est prise à l'unanimité pour le renouvellement de l'adhésion de la commune à cet organisme qui permet la gestion de l'appel aux dons pour les travaux de l'église.
Le montant de l'adhésion est de 75 €.

CONTRATS AIDES – CONTRACTUELS :

Suite aux décisions gouvernementales, le Maire fait part au conseil municipal du refus notifié par Pole emploi d'un contrat C.U.I avec Mme SINEL envisagé fin août pour le remplacement du CUI de Mme VALENTIN pour les services périscolaires (garderie et cantine). Toutefois cette demande doit être réétudiée par Pôle emploi.

Le contrat d'avenir– service technique- s'achève le 27 octobre prochain et ne sera pas renouvelé.

Le contrat d'avenir– services scolaires- s'achève le 28 février prochain et ne sera pas renouvelé.

Le CUI–services scolaires- s'achève le 07 octobre prochain et ne sera pas renouvelé.

Mr le Maire souligne que l'absence de ces contrats aidés impactera le fonctionnement des services actuels.

Mr le Maire informe des difficultés actuelles pour le remplacement d'agents titulaires et/ou contractuels en situation d'absence et de la nécessité de délibérer pour procéder aux formalités de recrutements d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels. Délibération à l'unanimité.

LOGEMENT COMMUNAL « ANCIENNE POSTE » :

Par jugement du 18 mai 2017, le Tribunal d'instance de Montélimar a statué pour : condamner la locataire au paiement des loyers impayés, acquisition de la clause résolutoire du bail, restitution des lieux loués ou à défaut la commune sera autorisée à faire expulser la locataire.

Dans ce dernier contexte, les services préfectoraux ont été contactés suite à une rencontre entre Mr le Maire et Mme la Sous-Préfète.

REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (ouverture à la construction des zones A Urbaniser de Rouvayroles / bartras / voie de maillage) :

Le dossier a été adressé pour être examiné par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en octobre.

GEMAPI (gestion du milieu aquatique et prévention inondation) :

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Drôme sud Provence –CCDSP- se voit transférer la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », conformément aux dispositions des lois N°2014-58 du 27 janvier 2014 et N° 2015-991 du 07 août 2015. Les dépenses liées à la gestion des rivières du territoire dans le cadre de l'intérêt général vont dorénavant lui incomber. Une délibération sera

prise pour entériner à cet effet la modification des statuts de la communauté des communes.

VOIRIE 2017 :

La commune de Bouchet qui a procédé à une consultation d'entreprises, nous adresse le devis correspondant aux travaux de voirie à réaliser sur le chemin mitoyen entre nos deux communes. L'estimation s'élève à la somme de 12 010€ HT de l'entreprise MISSOLIN.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES :

- Journées du Patrimoine : L'association des Amis du vieux baume a encadré les visites libres de l'Eglise et du Château. Une centaine de personnes a été comptabilisée.
- Fête du vin bourru : Manifestation le 14 octobre.
- Projet de hangar : Le dossier de demande de subvention a été transmis auprès du Département. Le projet de ce local fermé, couvert d'une toiture équipée de panneaux photovoltaïques est appuyé des devis :
Suze Bâtiment : Travaux préparatoires, terrassements, longrines, dallages.
Ent. Le Triangle : Ossature métallique
Ent. Le roi solaire : Couverture panneaux photovoltaïques.
- Vignerons : Mr Reynaud informe le conseil municipal d'un projet d'installation d'un équipement « anti grêle » qui fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la commune.
Cette installation à implanter sur la commune permet d'agir sur un périmètre de 4km.
- SICEC (fourrière animale de Pierrelatte) : Compte tenu des difficultés de gestion, il serait intéressant d'étudier le transfert de compétence à la communauté de communes.
- Prochain conseil municipal : le 06 novembre.

FIN DE SEANCE A 22 H 15.